

## **Compte-rendu de la CAPD du 10-01-2012 en résumé !**

### **Prologue :**

Au café, il nous faut choisir les DP qui siègeront à la commission de réforme. La logique de représentativité veut qu'il y ait un titulaire et un remplaçant SNUIPP et un titulaire et un remplaçant SE (2 sièges). Le SE est prêt à concéder un siège de suppléant. Mais Martine Jarry (FO, un seul siège aux élections), qui est titulaire depuis un an souhaite le rester car elle connaît les dossiers et s'est investie. Discussion tendue (vote maintenant ou en CAPD devant l'administration?). Le vote au café laisse FO seul ! Conclusion : Titulaires : Gabrielle Beyler (Snuipp) et Serge Ravel (SE), suppléants : Anne-Marie Robo (snuipp) et Martine Jarry (suppléante).

### Modalités de validation des PV des CAPD (question soulevée par le PAS) :

L'administration n'apprécie pas les ajouts de Claude. Mme Goeau nous cite l'article 29 qui précise que les PV n'ont pas à rapporter l'intégralité des débats. Elle considère que la liste des noms des collègues dont il a été question suffit. Le PAS, repris par le SNUIPP rappelle que la teneur de ces mêmes débats est essentielle, et que les PV sont la seule pièce administrative valable devant un TA, ou même que ça peut être utile si le cas est évoqué lors d'une autre CAPD. Mme Goeau demande que les échanges sur la rédaction des PV aient lieu entre DP avant signature par le co-secrétaire (DP) car alors, on ne peut plus reprendre la rédaction. Des ajouts plus tardifs pourraient être mis en annexe si la CAPD est d'accord. On s'est arrangé avec le co-secrétaire de cette CAPD pour qu'il nous envoie à tous le PV fourni par l'administration pour relecture... problème, c'est une version papier.

Les déclarations préalables lues par tous les syndicats se recoupent. Le Snuipp a fait un tableau comparatif du mouvement dans tous les départements de l'académie pour montrer que l'Isère est le département le plus mal loti. Il demande le retour à un barème centré sur l'AGS. FO insiste sur l'opacité des opérations. Le SE sur les « sans classe ». Tout le monde mentionne l'absence totale de prise en compte de nos remarques et propositions. Tous parlent du temps partiel. Notre première déclaration préalable sur la dégradation des conditions d'enseignement et la managérialisation est retoquée « trop générale et n'ayant pas trait à l'ordre du jour ».

<b>Les règles du mouvement :</b>
----------------------------------

### L'harmonisation des règles dans les départements de l'académie :

Le recteur a entrepris une démarche pour harmoniser comme c'était un peu le cas avant 2008. A l'heure actuelle ce n'est pas abouti. Comme le calendrier de l'Isère est très précoce, on ne pourra tenir compte de ces directives pour le mouvement 2012. Normalement, certains DP seront consultés (on va essayer d'en être). Ça s'appliquera pour 2013.

### Les vœux de zones :

proposition : **pour tous les PE nommés à Titre Définitif sur leur vœux de zone 4 ou 5, possibilité de demander à transformer sa nomination à TD en Titre provisoire.**

Ça devrait concerner environ 130 collègues (chiffres 2011). Ça ne se fera pas automatiquement mais manuellement, seulement sur demande, à faire

immédiatement (fin mai).

La proposition du PAS de l'étendre à tous les collègues sur vœux de zone est refusée par l'administration : *trop de monde, environ 220 personnes ! le vœu de zone 1 ils l'ont choisi (non!)....*

Les demandes pour donner plus de temps aux collègues pour faire leur demande (septembre, décembre) n'ont pas reçu de réponse.

### Collègues sortis de zone RRS :

Problème des collègues n'ayant pas obtenu de poste au mouvement l'année dernière malgré la bonification ou qui n'avaient pas la bonification car seulement 2 ans d'ancienneté sur le poste. L'administration prétend leur avoir donné toutes leurs chances et refuse de « multiplier les situations particulières ».

### Collègues nommés sur vœu de zone « maternelle » se retrouvant affectés en élémentaire (car au sein d'une école primaire) :

Le Snuipp demande qu'une solution soit trouvée. Propose : soit un vœu de zone « école primaire » soit basculer TD > Titre provisoire, soit éliminer les écoles primaires des vœux de zone. L'administration accepte de traiter au cas par cas et de les passer à titre provisoire sur demande. Ça ne règle pas leur « insatisfaction » pour l'année en cours.

Fo souligne que les stagiaires masterisés sont en stage soit en élémentaire, soit en maternelle, pas les deux et que ça risque d'être compliqué pour eux. L'administration répond qu'ils sont formés pour les deux, et accompagnés.

### Points d'ancienneté sur poste pour les 3 circo du Nord-Isère (Vienne 1 et 2, Pont-de-Cheruy) :

Denis souligne le problème d'un nombre de point d'A sur poste équivalent entre RRS et hors RRS pour ces circo et demande si les points sont cumulables. Il souligne que dans le cas contraire, ça n'encourage pas à postuler pour RRS dans ces zones. Pas de réponse positive de l'administration.

### Points pour charge de famille :

Anne conteste ces « pansements » inutiles. Tous attaquent les points pour RC. Le SE ayant proposé avant 15 points pour RC si enfants et 10 points si RC sans enfant, Denis propose de ramener à 5 points si RC sans enfant.

### Cas des directeurs à temps partiels qui pour garder leur TP participent au mouvement :

- assurés d'obtenir leur temps partiel
- bonifications de 60 points sur la circo et de 20 points pour tout poste d'adjoint (rien sur la commune).

SE rappellent que les directeurs non déchargés à Tpartiel le sont pour pouvoir assurer leur tâche, au détriment de leur salaire ; qu'ils ne souhaitent pas participer au mouvement.

Le vote, qui pose problème car les DP veulent un vote global, sur l'ensemble des règles du mouvement et l'administration veut un vote point par point, est reporté à la fin de la CAPD, après les Temps partiels et la suspension de séance.

### Le temps partiel :

#### CRI et Co-enseignant :

postes créés pour répondre à des besoins particuliers, avec une organisation de service pour temps plein. C'est une « perte de compétence » et des moyens perdus pour les élèves.

Les collègues devront choisir entre reprendre à plein temps ou participer au mouvement. Malgré la demande du PAS, l'administration refuse de leur accorder une bonification car ils n'ont « pas de poste à responsabilité » contrairement aux directeurs. En cas de non-obtention de poste au mouvement, les collègues resteront sur leur poste mais reprendront à temps plein.

#### Les directions à temps partiel :

C'est une mission à responsabilité impossible (NDLR : désormais) à assurer à temps partiel. On comprend dans la suite de la discussion que ce qui lui fait soucis c'est en cas de problème, accident dans l'école, ce ne serait pas « juridiquement défendable »... mais elle ne l'annonce pas clairement ... ou alors c'est sa botte lorsqu'elle est à court d'argument.

Pour les directeurs à temps partiel :

- **de droit** : poste conservé tant que dure leur droit à TP mais exerceront sur un poste d'adjoint. Leur poste de direction sera occupé (ou la direction assurée) par un collègue en attendant. Il/ elle retrouve son poste de direction à l'issue de son TP de droit à condition de reprendre à temps plein. Concernés : 42 femmes, 2 hommes.
- **Sur autorisation** : choix entre :
  - garder leur poste et reprendre à temps plein.
  - Garder leur temps partiel et participer au mouvement (voir conditions ci-dessus).

Concernés : 44 femmes et 2 hommes.

FO proteste en demandant quels textes le permettent et Mme Goeau réplique : DGAFP article 37 de la loi 8416 du 11/01/1984 et circulaire 91012 du 15/01/1991. (NDLR : il faut qu'on vérifie quand même!)

Le Snuipp dénonce cette mesure particulièrement discriminante pour les femmes ... et le SE pour les 24 directeurs sans décharges. Lesko prétend ne léser personne, que les personnes font leur choix en connaissance de cause.

On se demande tous s'il va y avoir assez de directeurs pour vouloir les directions qui vont devenir vacantes. Et sous quelles conditions elles seront obtenues. On rappelle que le directeur n'est pas toujours sur l'école et que ça a toujours fonctionné avec quelqu'un de nommé pour le remplacer. Pourquoi ne pas continuer comme ça là où ça marche et n'intervenir auprès des collègues directeurs à temps partiels que là où ça dysfonctionne ? C'est là que Lesko réplique qu'il n'y a pas eu de problèmes jusqu'ici mais que s'il y en avait, ce ne serait pas « juridiquement défendable ».

Tous les autres enseignants à temps partiel ; les entretiens :

21% dans l'Isère contre 10 % (en métropole seulement) ou 12% France entière (y compris les DOM).

Avant on pouvait jouer sur les listes complémentaires... mais on ne peut plus. Elle pourrait demander au recteur de prendre des contractuels. Elle ne le fait pas ( NDLR : pas encore mais elle nous y prépare!).

Trop de monde pour les entretiens (>1000) donc pas d'entretien pour :

- temps partiel de droit, quelle que soit la quotité
- parents d'enfants de moins de 8 ans, car ils pourraient demander une disponibilité (effet inverse)
- Les personnes en fin de carrière (NDLR : comprendre plus de 55 ans) pour qui c'est un aménagement pour durer.

Pour tous ceux-là, demande acceptée d'office.

Il reste donc environ 420 personnes qui passeront en entretien. L'IA envisage de récupérer 40 équivalent temps plein (d'après d'autres départements) mais ne sait pas ce dont nous aurons réellement besoin car il manque des données : nombre de postes perdus (NDLR : maintenant on sait c'est 57), nombre de stagiaires, d'entrants dans le département ... plus les départs en retraite ajoute Anne.

Tout le monde s'interroge sur les moyens utilisés pour décider d'accorder aux uns plus qu'aux autres, et la quantité de demandes refusées. A force d'insister, on a des bribes de réponses :

Les IENs feront remonter un avis. L'IA décidera en fonctions des besoins, des situations comparatives des écoles, des besoins de services, en s'appuyant sur la motivation écrite.

Les IENs doivent examiner les éléments suivants :

- le nombre d'enfants et leurs âges
- la situation personnelle de l'enseignant
- la motivation personnelle.

... et pondérer.

Anne doute que cette solution règle le problème de l'évolution en cours d'année car on avait commencer l'année sans déficit.

### **Vote mouvement :**

De force, on a obtenu, après la suspension de séance un vote global. Résultat : 10 pour (administration), 9 contre (DP), 1 abstention (DP du SE, Béatrice Bruyère).